

Liberté de la Parole ou Liberté de ne pas devoir écouter?

Mats Tunehag*

Faut-il interdire à la presse de publier des caricatures qui offensent les musulmans? Faut-il défendre à un boutiquier de souhaiter une Joyeuse Fête de Noël à ses clients? Faut-il considérer que la Bible fait une prédication de haine lorsqu'elle décrit les pratiques homosexuelles comme étant un péché? Le débat s'étend et les controverses au sujet du droit fondamental à la liberté d'expression et à la religion s'intensifient en Europe et au-delà.

La liberté d'expression en tant que droit fondamental est élémentaire et essentielle à l'exercice d'autres libertés. Sans elle, il n'y a ni liberté de presse ni droit à un débat politique public, ni la liberté de confesser sa foi publiquement, ni la liberté de l'exprimer dans l'art et la musique.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies assure la liberté de religion sous trois aspects (article 18) : droit à avoir une foi, de l'exprimer et d'en changer. Cela inclut tant le droit de confesser sa foi publiquement et de se rassembler avec des personnes partageant les mêmes idées que de changer de foi, c'est-à-dire de se convertir.

Les attaques contre les fondements de la démocratie se multiplient, même dans le monde occidental. Des personnalités isolées d'appartenance musulmane, laïciste, ou homosexuelles revendiquent une restriction de la liberté d'expression, ce qui a un effet négatif sur d'autres Droits de l'Homme.

Voici un exemple: en octobre 2007 une publicité innocente dans le metro de Stockholm a provoqué un large débat public dans toute la Suède. Une affiche de l'Alliance Evangélique proclamait le maintien de la définition légale en vigueur selon laquelle le mariage est constitué d'un homme et d'une femme. La phrase disait simplement : « maman, papa, enfants ». Des politiciens célèbres ont exigé l'interdiction de déclarations de ce genre sous prétexte qu'elles pourraient offenser les célibataires, les divorcés ou les homosexuels. On a même utilisé le terme de prédication de la haine.

Un autre cas : au nom de la Ligue Islamique Mondiale, le Pakistan a fait passer en

mars 2007 une résolution à la Commission des Droits de l'Homme de Genève, selon laquelle il faut des « zones sans critiques » doivent être mises en place pour l'Islam (résolution anti-blasphème, NdT). Tous les Etats islamiques ont voté pour, soutenus par les Etats non-démocratiques. Seuls les Etats gouvernés démocratiquement se sont prononcés contre.

Le droit et la liberté d'exprimer son point de vue ainsi que sa propre opinion par écrit, par oral ou par l'art signifie inévitablement que d'autres personnes ont une opinion différente ou sont offensés. Mais cela est la nature même de la liberté d'expression. On ne peut pas garantir que personne ne soit jamais offensé par un propos, que ce soit en politique, en religion ou autre. Quelqu'un peut considérer que Mohamed est le dernier des prophètes, mais quelqu'un d'autre peut ne pas être d'accord. Certains veulent vénérer Jésus comme étant Dieu, d'autres souriront ou en seront offensés. Certains s'engagent pour le mariage homosexuel et d'autres pour le droit à l'avortement. Or, tous cela est fondamental pour une démocratie qui fonctionne, qui se base sur le droit individuel de s'exprimer et de représenter des opinions divergentes.

La liberté d'expression accentue le rôle de l'orateur et de ce qu'il dit. Celui qui parle a en principe le droit de tout dire, y compris des choses qui ne sont pas vraies (p.ex. que la terre est plate). Ce qui est par contre inquiétant, c'est la tendance en faveur de l'auditeur et en faveur de ce que ce dernier peut comprendre ou ressentir. Cette tendance donc de souligner l'impact d'un discours, en particulier auprès de tel individu ou de tel groupe qui se sent blessés par ce qui a été dit.

C'est la tendance de l'objectif (ce qui a été exprimé) opposé au subjectif (ce qui a été compris). Cette tendance s'oppose aux règles fondamentales de nos législations. Où allons-nous donc ? Allons-nous vers « un droit à ne pas se sentir offensé » (en particulier pour les musulmans et les homosexuels) et ainsi vers la restriction des droits d'autres personnes à exprimer des opinions divergentes ? Les conséquences seraient énormes : une menace non seulement pour la liberté de religion, mais aussi pour le cœur de la démocratie – et ainsi une menace pour chacun d'entre nous.

*** Mats Tunehag est le président de l'Alliance Évangélique de Suède; à niveau mondial il est le porte parole de la même organisation, responsable des domaines « liberté religieuse et liberté d'expression ». Il écrit régulièrement des éditos pour le quotidien suédois «for Världen idag».**